

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE THEATRE D'ANGOULEME - SCENE NATIONALE POUR LE CONSERVATOIRE DE GRANDANGOULEME

Direction Proximité - Conservatoire
N° 2020-D-285

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil au Président,
- VU, l'arrêté n°33 du 11 août 2020 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DESAPHY, en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention de partenariat entre le Théâtre d'Angoulême - Scène Nationale - située avenue des Maréchaux à Angoulême et GrandAngoulême pour le Conservatoire.

Article 2 – La présente convention a pour objet de définir les modalités d'accueil de la classe théâtre du Conservatoire au Théâtre, durant la saison 2020-2021.

Article 3 – Le Théâtre d'Angoulême met à disposition du Conservatoire, à titre gratuit, la salle de l'Odéon les mercredis après-midi pour dispenser les cours de pratique théâtrale.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 15 octobre 2020

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 15 octobre 2020
Publié ou notifié,
Le 16 octobre 2020